



EPTB AUDE
SMMAR
DES RIVIÈRES & DES HOMMES

LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. CS-
N° 33/2025
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Aude dans les locaux du SMMAR à Carcassonne, sous la Présidence de Monsieur Eric MÉNASSI Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 28 mai 2025

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre BARDIES ; M. Jean Régis GUICHOU ; M. Christian ARAGOU

SIAH Fresquel : Mme Brigitte VIEU ; M. François DEMANGEOT ;

SM Aude Centre : M. Eric MÉNASSI ; M. Christian MAGRO

SB Orbieu Jourres : Mme Marilyse RIVIERE ; M. André HERNANDEZ

SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART ;

SB de la Berre et du Rieu : M. Michel JAMMES

SIAH Corbières Maritimes : M. Jean Paul FAURAN

Délégués suppléants présents représentant un délégué titulaire :

Département de l'Aude : M. Alain GINIES représenté par Mme LARRUY Marie Ange

SMAH Haute Vallée de l'Aude : M. Pierre DURAND représenté par M. David FERNANDEZ

SIAH Fresquel : M. Jean Luc VERGE représenté par M. Bernard LEGUEVAQUES

SM Aude Centre : M. Patrick RESPLANDY représenté par M. Aline VAUJANY

SM du Delta de l'Aude : M. Jean_Louis RIO représenté par M. Gérard LACOMBE

M. Pierre BARDIES a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : SYSTEME D'ENDIGUEMENT POUR LA PROTECTION DU QUARTIER LA PRADE – CARCASSONNE

Monsieur le Président rappelle que l'opération labellisée à la FA7.02 du PAPI3, portée sous maîtrise d'ouvrage du SMMAR PETB Aude, vise à réaliser un système d'endiguement qui permettra de réduire le risque inondation pour les biens et les personnes du quartier LaPrade de la commune de Carcassonne contre les crues de l'Aude.

Monsieur le Président indique qu'il convient de poursuivre les études de conception opérationnelles préalables aux travaux, telles que spécifiées dans la FA7.02-a du PAPI3. Pour ce faire il convient pour le SMMAR de présenter une demande de subvention correspondante.

Monsieur le Président propose, conformément au dossier du PAPI3, de présenter une demande d'aide pour la « *Poursuite des études de réalisation d'un système d'endiguement - Carcassonne (La Prade) ; Aude - volet 2* » correspondant au dossier référencé dans STYX3 n°P23-SMMAR-063, d'un montant prévisionnel de 185.000,00 € HT, avec co-financements à hauteur de 80% d'aides, selon le plan de financement initial suivant :

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	185 000 €	50,00 %	92 500 €
REGION OCCITANIE	185 000 €	20,00 %	37 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	185 000 €	10,00 %	18 500 €
AUTOFINANCEMENT (SMMAR)	185 000 €	20,00 %	37 000 €
TOTAL			185 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE le dossier et le plan de financement de la demande de subvention pour « DEVELOPPEMENT DES OUTILS DE GESTION DE CRISE - POST-AUDIT »

AUTORISE le Président à demander les subventions auprès des partenaires identifiés.

AUTORISE le Président à engager les prestations et dépenses de l'opération de manière anticipée

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr